



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2004-MC-0090

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 598870

DOSSIER N° : 19415

Objet : First Chicago Investment Corporation
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 15 décembre 2003;

vu les articles 11 et 50 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi;

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés :

dispense First Chicago Investment Corporation de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de nouvelles actions privilégiées juniors séries A convertibles en actions votantes subordonnées, auprès de ses porteurs d'actions privilégiées juniors séries A, en échange de leurs titres dans le cadre d'une restructuration de capital, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 13 janvier 2004.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) Stéphanie Lachance
Stéphanie Lachance

IP/sv